

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 258 rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 20 heures, ce lundi 14 mai 2018, séance à laquelle assistaient M^{mes} les Conseillères Guylaine Perreault, Myriam Arbour, Chantal Robichaud et MM. les Conseillers Denis Ricard, Sébastien Ricard et Clément Allard, sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

Ouverture de la séance (20 h)

2018-05-01 Sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du
Adoption de conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.
l'ordre
du jour

2018-05-02 Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du
Approbation conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance du 9 avril 2018, qui a été
procès-verbal transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.
9 avril
2018

2018-05-03

NOMINATION VÉRIFICATEUR EXTERNE

Sur proposition de M. le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que le cabinet de DCA, comptable agréé, inc. du 611, boul. L'Industrie, Saint-Paul, Québec, J6E 3E0, soit nommé vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Alexis pour l'exercice financier 2018.

2018-05-04

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDELCC
2^E PUIITS D'ADDUCTION

ATTENDU QU'EN en vertu de l'article 22 (1) 3^e de la Loi sur la qualité de
l'environnement (LQE), la Municipalité de Saint-Alexis doit
demander une autorisation auprès du ministère du
Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le
raccordement du nouveau puits et la mise aux normes du
système de production d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est
résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- La Municipalité de Saint-Alexis s'engage à transmettre, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, au plus tard 60 jours après la fin des travaux.

2018-05-05

TRACAGE DES BANDES DE DÉMARCATIION
ROUTIÈRE 2018/ADJUDICATION DES TRAVAUX

- ATTENDU la délégation à la MRC de Montcalm de la compétence pour réaliser une demande de soumissions commune pour l'adjudication éventuelle, par les municipalités locales, de contrats de fourniture de services au niveau du traçage des bandes de démarcation routière;
- ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions pour le traçage des bandes de démarcation routière, à la MRC de Montcalm, le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise « Lignes Maska »;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents d'adopter la présente résolution conditionnellement à l'adoption de la résolution de la MRC de Montcalm et de retenir les services de « Lignes Maska » pour les travaux de lignage des rues selon les coûts transmis à son bordereau de soumissions déposé à la MRC de Montcalm, le tout selon les spécifications de l'appel d'offres initié par la MRC de Montcalm pour le traçage des bandes de démarcation routière, la présente résolution faisant foi du contrat.

2018-05-06

OMH DE SAINT-ALEXIS
ÉTATS FINANCIERS 2017

Les états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Alexis-de-Montcalm et autres documents sont déposés à la table du conseil, sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres du conseil municipal, QUE :

- La Municipalité accepte le dépôt des états financiers 2017 de l'OMH de Saint-Alexis-de-Montcalm accompagné de documents annexés;
- La Municipalité procède au paiement du solde de fin d'exercice au montant de 990,00 \$.

2018-05-07

SOUSSIONS – RÉSULTATS D'OUVERTURE
TRAVAUX DE RÉHABILITATION
CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE

- ATTENDU la demande de soumissions faite par voie d'appel d'offres public, publié sur le SÉAO, pour des travaux de réhabilitation de la Grande-Ligne;
- ATTENDU QUE lesdites soumissions ont été ouvertes le mardi 17 avril 2018, par un comité de sélection ;
- ATTENDU QUE la demande de soumissions portait sur des travaux de pulvérisation, de planage, de remplacements de ponceaux et de profilage des fossés;

- ATTENDU QUE trois soumissions ont été déposées à la Municipalité dans le délai prévu, soit :
- Asphalte Général inc.
399, chemin Forest
Saint-Paul (Québec) J0K 3E0
 - MASKIMO Construction inc.
865, rang de l'Achigan Sud
L'Épiphanie (Québec) J5X 3M9
 - SINTRA inc.
475, rue Forest
Saint-Paul (Québec) J0K 3E0

ATTENDU QUE le rapport d'ouverture et d'analyse des soumissions daté du 17 avril 2018, recommande de retenir le plus haut pointage du soumissionnaire conforme, soit MASKIMO Construction inc. au coût de 1 302 227,50 \$ taxes non incluses;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Le contrat relatif à des travaux de réhabilitation du rang de la Grande-Ligne soit accordé à MASKIMO Construction inc., 865, rang de l'Achigan Sud, L'Épiphanie (Québec) J5X 3M9, au coût de 1 302 227,50 \$, taxes non incluses, le tout en référence à sa soumission datée du 13 avril 2018;
- Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer toute documentation inhérente au dossier.
- La présente résolution faisant foi du contrat.

2018-05-08

CONVENTION ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET
MME MARTINE THIBODEAU
QUITTANCE FINALE ET SANS APPEL

ATTENDU QUE la résolution portant le n^o 2018-03-06 autorisait l'embauche d'une consultante en ressources humaines aux fins d'évaluation des besoins et aptitudes de M^{me} Martine Thibodeau;

ATTENDU QU'un rapport d'insatisfaction a été déposé aux membres du conseil municipal en date du 6 avril 2018;

ATTENDU QU'en date du 19 avril 2018, M^{me} Martine Thibodeau a été licenciée de ses fonctions de directrice générale adjointe à la Municipalité de Saint-Alexis;

ATTENDU QU'une convention de quittance finale et sans appel a été remise, en main propre, à M^{me} Martine Thibodeau en date du 19 avril 2018;

ATTENDU QU'une contre-proposition a été transmise à la Municipalité de Saint-Alexis et que ladite proposition a été acceptée par les membres du conseil municipal faisant foi de quittance finale et sans appel;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer la convention entre les parties de quittance finale et sans appel donnant plein effet à la présente résolution;
- En vertu des articles 142 et 142.1 du Code municipal du Québec, la Municipalité doit divulguer l'information suivante : qu'un montant forfaitaire de 60 500 \$ soit versé à M^{me} Martine Thibodeau selon les modalités décrites à ladite convention et que la Municipalité soit autorisée à utiliser ladite somme provenant de son Fonds de réserve.

2018-05-09

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

ATTENDU de l'ouverture d'un poste d'adjointe administrative à la Municipalité de Saint-Alexis;

ATTENDU QUE l'entrée en fonction au poste ci-avant mentionné est prévue pour la fin mai 2018;

ATTENDU QUE la candidature retenue, M^{me} Marie-Josée Martel, a été retenue par le comité de sélection désigné à cet effet et est embauchée selon les modalités établies entre les parties;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- De convenir d'un contrat de travail avec M^{me} Marie-Josée Martel selon les conditions convenues entre les parties;
- M^{me} Marie-Josée Martel soit engagée selon la fonction d'adjointe administrative de la Municipalité de Saint-Alexis;
- Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer toute documentation inhérente au dossier donnant plein effet à la présente résolution.

2018-05-10 Adoption des comptes Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

Comptes préautorisés payés

Rémunération des élus et salaires des employés	22 618,69 \$
Services contractuels des matières résiduelles, de déneigement, d'exploitation des ouvrages pour l'eau potable et eaux usées, de téléphonie et de messagerie, d'électricité, déductions afférentes aux salaires et avantages sociaux, remises gouvernementales, participation financière à l'OMH, affranchissement du compteur postal	<u>40 701,12 \$</u>
	<u>63 319,81 \$</u>

2018-05-11

Comptes à payer

Centre de location Dupuis 2006 ltée	34,49 \$
Christine Jobin – Site internet	201,21 \$
Distribution JF Parent inc.	59,00 \$
Dominique Laniel	643,86 \$
Dunton Rainville	814,61 \$
Entretien Pays vert	851,38
Fédération québécoise des municipalités	1 517,67 \$
Fonds d'information sur le territoire	8,00 \$
Groupe Environex	200,17 \$
Groupe ISM	57,49 \$
Hamster +	272,32 \$
Inspecteur canin	212,70 \$
Jocelyn Jalette – Auteur bandes dessinées	300,00 \$
La Gestion Élite CR inc.	1 868,67 \$
Lulu librairie	159,18 \$
M. Benoît Pelletier, insp. voirie	698,88 \$
Mme Carole Lavallée, coordonnatrice Loisirs, culture et comm.	136,39 \$
Mme Ginette Beauséjour, insp. en bâtiment et en environnement	2 149,94 \$
MRC de Montcalm – Activité Cabane à sucre du 6 avril 2018	275,00 \$
O. Coderre et Fils	2 731,63 \$
OMH de Saint-Alexis-de-Montcalm	990,00 \$
PG Solutions	459,90 \$
Ricard Groupe conseil	1 570,79 \$
Sani-Pression inc.	321,93 \$
SÉAO	23,95 \$
Serge Daigle Entrepreneur électricien	430,97 \$
Serrurier Vincent	124,17 \$
Services STE IP Dcibel communication	318,20 \$
Sonic	391,22 \$
Symbiose RH	767,46 \$
Techniclim	301,81 \$
VISA – Fournitures de bureau – Bureau imprimante	194,13 \$
VoxSun	243,61 \$
Xeros Canada ltée	456,70 \$
Zone RH	<u>2 085,55 \$</u>
	<u>21 872,98 \$</u>

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault,
Maire

Annie Frenette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière
